# Compte Rendu du Conseil d’école Maternelle du Chat Perché

# En date du 21 mars 2019

## Présents

Enseignants :

* Mme Mazéas
* M Gouzarch
* Mme Chauvière
* Mme Le Tortorec
* M Le Pichon
* Mme Andrieux
* Mme Buléon

ATSEM :

* Mme Morin
* Mme Rème

Mairie :

* M Besnard
* Mme Roux
* Mme Quéguiner

RPE :

* Mme Ménard
* Mme Drouet
* Mme Huynh-Sabourin, secrétaire de séance
* Mme Anet

Excusée Mme Le Sommier, Inspectrice Education Nationale

## Ordre du jour

* Rentrée 2019
* Projet pédagogique
* Questions diverses

## Rentrée 2019

* Les 7 classes de l’école sont maintenues
* L’école n’est pas soumise à l’ouverture ou fermeture d’une classe
* Les effectifs sont stables, ce qui permet le maintien des classes actuelles
* En termes d’effectifs :
	+ Un nouvel enseignant titulaire sera nommé en Juin, pour la rentrée de septembre. Il ou elle remplacera Mme Buléon, qui était nommée à titre provisoire pour l’année 2018/2019
	+ Il n’y a pas de départ dans l’équipe (enseignants et ATSEM confondus)

## Projet pédagogique

* Thème commun à l’école pour l’année : l’eau
* Ce thème est travaillé dans les classes et agrémenté de sorties / animations tout au long de l’année
* Premier trimestre : Spectacle « Clet et le bruit de la mer »
	+ Pour l’ensemble des 7 classes
	+ 2 sessions ont été organisées pour en faire bénéficier les 7 classes
	+ Coût du spectacle par enfant : 5€
* Second trimestre
	+ Carnaval la semaine du 11 mars sur le thème de l’eau, pour les 3 classes de MS / GS
	+ Sortie à Saint Malo le 19/03/2019
		- Pour l’ensemble des 7 classes
		- Journée en 2 parties : visite de l’aquarium le matin, et pêche à pieds l’après midi
		- Les animations proposées par l’aquarium étaient différentes selon les classes
			* TPS/PS + PS/MS : l’épuisette de Mme Roussette
			* MS + MS/GS : salade de mer
		- Les animations étaient couplées à une visite guidée de l’aquarium
		- Pique nique pour déjeuner
		- La pêche à pieds de l’après-midi était organisée et animée par l’aquarium également
		- Les enfants ont pu patauger avec leurs bottes dans l’eau et observer la faune et la flore du littoral
		- L’équipe enseignante partage les raisons qui l’a poussé à choisir Mars pour cette sortie, malgré les risques météo encourus
			* Volonté de ne pas cumuler toutes les activités au 3e trimestre
			* Aquarium + fréquenté à partir d’avril
			* Tarifs promotionnels proposés par l’aquarium si la sortie s’effectue avant fin mars (20% de réduction)
		- Coût total de la sortie : 4000€
			* Comprend les 4 cars, l’aquarium, les animations
* Troisième trimestre
	+ Vendredis 3 et 10 mai
		- Thème abordé : l’eau douce
		- Animation chez M Lefeuvre, guide naturaliste acignolais
			* Animateur reconnu et déjà intervenu aux Champs Libres
		- Sortie prévue à la mare de M Lefeuvre, pour découvrir les animaux d’Acigné qui peuvent y vivre
		- La mare est aménagée, avec la faune et la flore locale
		- Des parents accompagnateurs seront demandés
		- Les déplacements des classes se feront en car sur la commune
		- En cours d’étude financière : coupler la journée avec Tricontine, car la mare ne peut pas accueillir des gros groupes d’un seul coup
	+ Fête de l’école du 29/06
		- Projet en cours de définition
	+ Semaine de la maternelle
		- A définir
	+ Liaison avec l’école élémentaire du Chevré en juin
		- Des groupes de GS iront en classe de CP
		- Des CP viendront faire la lecture dans les classes de MS / GS
		- Un goûter MS / GS / CP aura lieu à la fin de la journée
* Rappel des financements obtenus en 2018 pour financer la vie scolaire et les activités de l’école
	+ Nombre d’enfants inscrits en maternelle : **191**
	+ Par l’OCCE
		- Cotisation laissée au libre de choix des parents en début d’année
	+ Par l’Apeche – association des parents d’élèves du chat chevré
		- Don de 21 € par élève
	+ Par la Mairie
		- 33€ par élèves pour les fournitures
		- 2,45 € par élève pour l’achat de livres
		- 8€ par élève l’ensemble des sorties scolaires
	+ La coopérative scolaire se retrouve toujours à l’équilibre
	+ Aucun financement n’est demandé aux familles en complément pour les sorties

## Questions diverses RPE

### Projet d'école

Les parents d'élèves ont grandement apprécié les travaux et projets qui ont été fait en communs dans les différentes classes. Les enfants sont ravis d'aller de temps en temps dans d'autres classes, et cela leur apporte beaucoup. Les parents remercient les enseignants de leur implication dans ces projets.

### Bonbons / sucreries

Les parents ont constaté que des bonbons avaient été distribués assez souvent ces derniers temps. Certains enfants les consommaient autour de 11h, ce qui ne leur permet pas de faire un déjeuner complet. La distribution de bonbons en classe est-elle à la discrétion de chaque enseignant ? Est-ce qu'il serait possible de mettre les bonbons dans les sacs, pour ainsi laisser la liberté aux parents de décider de les donner ou non ?

Réponse de l’équipe enseignante :

* + Il n’y a pas de règle globale appliquée pour l’ensemble de l’école. Ce sujet est à la discrétion de chaque enseignant
	+ De la même façon, il n’y a pas de directive nationale à appliquer dans les écoles dans le cadre d’un plan nutrition santé
	+ Les enseignants souhaitent conserver les goûter d’anniversaire, qui sont un moment d’échange et de convivialité. Tous les enfants ne ramènent pas forcément de bonbons, et tous les enfants n’emmènent pas forcément de gâteaux, préférant donner des bonbons à ses camarades
	+ De façon générale, les goûters sont ciblés une fois par mois dans les classes, pour éviter les débordements. Toutefois, si certains excès sont constatés, les parents sont invités à en discuter directement avec les enseignants

### Ecole du socle

Des informations circulent actuellement à propos des fusions (rapides) entre les écoles maternelles et élémentaires avec leur collège de rattachement dans le cadre de la création des écoles du socle. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le sujet : en quoi consiste réellement cette reforme? Dans quelles mesures va-t-elle impacter le quotidien des enfants et de l'école? Les écoles d'Acigné sont-elles concernées et sous quel délais?

* + L’équipe enseignante ne dispose pas à ce jour d’éléments concrets à partager avec les parents. Il sera à suivre avec l’actualité

### Ecrans

Les parents ont fait remonter leurs inquiétudes relatives au visionnage de dessins animés sur la pause du midi : sensés n'être proposés qu'en cas de pluie, la fréquence de ces visionnages semble être plus importante et ne pas être uniquement liée au mauvais temps. Par ailleurs, certains dessins animés diffusés ont paru peu adaptés à l'âge des enfants. Pouvez-vous apporter des précisions sur les choix effectués (fréquence, nature du dessin animé, alternative proposée....)?

De plus, les parents émettant des doutes quant à l'intérêt pédagogique des écrans, serait-il possible d'envisager d'autres alternatives : coloriages, jeux de société...?

* + La mairie, responsable du temps périscolaire, indique que beaucoup d’activités sont déjà proposées dans l’établissement, sur l’heure du déjeuner :
		- De la lecture, avec Lire et Faire lire
		- Les TAPI / TAPO
		- Les APC
	+ La mairie partage les éléments chiffrés suivants sur les effectifs du midi
		- PS
			* Tous les enfants de petite section vont déjeuner à 11h45, et vont directement à la sieste à la fin de leur repas
		- MS / GS sont répartis comme suit :
			* 10/12 enfants lors des TAPO
			* 24 enfants aux TAPI
			* 24 dans les APC, 2 fois par semaine
			* Groupes de 10 par 10 avec Lire et Faire Lire
			* Accueil collectif
			* Limitation de salles le midi (pas dans les classes)
	+ La mairie explique que le temps périscolaire est un accueil collectif, et qu’il n’est pas possible de planifier des activités à la carte selon chaque enfant
	+ Le temps du midi est réparti au sein de l’établissement scolaire, et est donc contraint également par l’espace disponible (2 salles TPI / TAPO, la salle de motricité lorsque disponible, la bibliothèque de l’école lorsque disponible, et la cours de récréation)
	+ Utilisation des écrans
		- L’équipe peut avoir recours aux écrans par mauvais temps (froid, pluie), et est toujours fait à titre occasionnel
		- Le temps d’écran est toujours limité à 20 min au maximum
		- Il est utilisé en bibliothèque pour occuper en moyenne 60 enfants, en remplacement de la récréation en extérieur
		- C’est un choix de l’équipe de privilégier un mode « simple » de garderie des enfants en intérieur, très ponctuellement, plutôt que de les mettre dehors dans des conditions météorologiques difficiles
	+ Au vu des contraintes de locaux, il est difficile dans la bibliothèque de proposer une autre activité qui puisse capter 60 enfants en même temps
	+ Si des parents ont des interrogations sur le temps du midi, ils peuvent solliciter une visite organisée par la mairie, car c’est tout à fait possible et cela a déjà été fait, précise Mme Roux.
	+ La mairie indique également que si la majorité des parents l’exprime, les écrans peuvent être supprimés et les enfants resteront toujours dehors, quelque soit le temps
	+ Les parents d’élèves précisent que le choix du média visionné paraît également inadapté aux âges des enfants
		- Les médias proposés sont dans la médiathèque de l’école
	+ Les différentes parties conviennent en séance d’identifier les vidéos dont dispose l’école pour que les parents soient informés des films / dessins animés qui peuvent être diffusés aux enfants

### Travaux pôle enfance

Pendant les travaux, les services de garderies se tiendront dans les écoles municipales. Avez-vous plus de détails sur l'organisation à partager ?

* + Les élèves de maternelle occuperont les locaux de l’école maternelle, les élèves de l’élémentaire occuperont les locaux de l’école élémentaire.
	+ Les salles de classe ne seront pas investies pour ne pas perturber la vie scolaire en place et l’organisation du ménage des locaux
	+ Calendrier des déménagements et réorganisation en cours
		- 2/04 : déménagement salle « point rencontre maternelle » vers l’espace jeunes
		- 3/04 : déménagement de la Halte Garderie Farandole vers l’école maternelle
		- 6/04 : déménagement global du pôle enfance actuel vers l’espace jeune et les écoles
		- 8/04 : Accueil vacances
			* 2 sites d’accueils sont prévus : élémentaire et maternelle, impliquant une séparation des équipes
		- 23/04 : Services de garderie matin et soir dans les locaux de l’école
	+ La salle de motricité, la bibliothèque de l’école et les salles TAPI TAPO sont partagées le périscolaire, le centre de loisirs et la Halte Garderie Farandole
	+ Une information aux familles est à venir
	+ Des fléchages / repères visuels seront disposés pour aiguiller les parents
	+ Les goûters des maternelles et élémentaires seront pris au restaurant municipal, de 16h à 17h
	+ Garderie du soir
		- Récréation dans la salle motricité ou la cours de récréation
		- Les enfants ne pourront être récupérés qu’à partir de 17h, après le retour du REM
	+ Garderie du mercredi
		- Dans les salles TAPI TAPO
	+ Pour toute cette phase transitoire pendant les travaux du pôle enfance, des recrutements auront lieu pour renforcer les équipes d’animateurs, répartis entre plusieurs sites et salles
	+ Date prévisionnelle des travaux : Avril 2019 à février 2020

### Garderie

Les parents ont constaté des dysfonctionnements dans le cadre des accueils périscolaires : défaut de surveillance (notamment dans la cour), violence verbale envers les enfants, phénomène de "tête de turc" sur certains enfants, cris... Les remarques directes de certains parents auprès des animateurs n'ayant pas porté écho, que pouvez-vous proposer ?

* + Les RPE précisent que ces faits ont été constatés sur la garderie du soir
	+ La mairie indique que des recrutements ont été faits pour suivre l’effectif croissant des enfants accueillis en garderie
	+ La mairie précise qu’il n’y a pas beaucoup de changements dans l’équipe d’animateurs, qui tend à se stabiliser
		- 9 encadrants en tout
		- 1 encadrant pour 12 enfants en moyenne, ce qui est + que les règlementations gouvernementales (1 animateur pour 14 enfants)
		- Les horaires des animateurs sont ajustés en fonction du nombre d’enfants en cours d’accueil (+ d’animateurs au démarrage de la garderie du soir, qui partent de façon échelonnée, ce qui correspond à une décroissance d’enfants en fin de journée également)
	+ Le recrutement des animateurs suit 3 principes : savoir être, savoir faire, savoir dire
	+ Une vigilance est apportée au langage et également aux tenues vestimentaires, suite à des remarques remontées par des parents les années passées
	+ Les équipes ont pour consigne de se disperser dans la cours, afin d’assurer une surveillance répartie. Un rappel sera fait auprès des équipes
	+ La directrice Mme Queguiner, invite les parents à se manifester directement si des problèmes ou questions surviennent. Elle peut également se rendre disponible lors de ses permanences en mairie le matin en semaine, il ne faut pas hésiter
	+ Pour information, les animateurs du centre de loisir disposent de formation adéquates à leur activité et conforme à la règlementation nationale. Ils doivent être titulaires d’un BAFA ou CAP enfance, ou Brevet Pro de l’animation

### Portail Famille

Suite à la rencontre entre RPE et représentants municipaux du 5 mars, la mairie tient à communiquer quelques informations relatives au portail famille

* + La période de test se terminera au 31 mars. La surfacturation sera effective au 1er avril
	+ Une communication aux parents sera faite au plus tard le 29 mars
	+ La mairie a décidé une simplification du dispositif sur la nature du justificatif à fournir en cas d’absence
		- Le matin de l’absence, il est demandé aux parents de prévenir les services municipaux par mail, avant 9h (par téléphone si email non fonctionnel)
		- L’enfant ne doit pas être présent en classe également
		- Un certificat médical ne sera plus exigé dans ce cas précis
		- Aucune facturation ni majoration ne sera appliquée
	+ Si l’enfant s’absente en cours de journée à la demande des équipes enseignantes, il n’y aura pas de surfacturation également
	+ Les RPE remercient la mairie d’avoir su écouter et prendre en compte les inquiétudes des parents
	+ Point d’attention à remonter aux parents : **attention à la double inscription ! (ex : garderie du soir et étude), cela engendrera la double facturation alors que l’enfant ne participe qu’à l’un ou l’autre**